

Faits et chiffres 2008-2009

Compléments à la note diffusée à l'occasion du CSFPE du 16 juillet 2009.

Ont été remis sur table les statistiques 2007 sur les rémunérations et des « premiers éléments de comparaison entre la Fonction publique et le secteur privé sur la population des salariés de 20 à 49 ans », rédigés à partir de l'enquête « familles et employeurs de l'INED »¹.

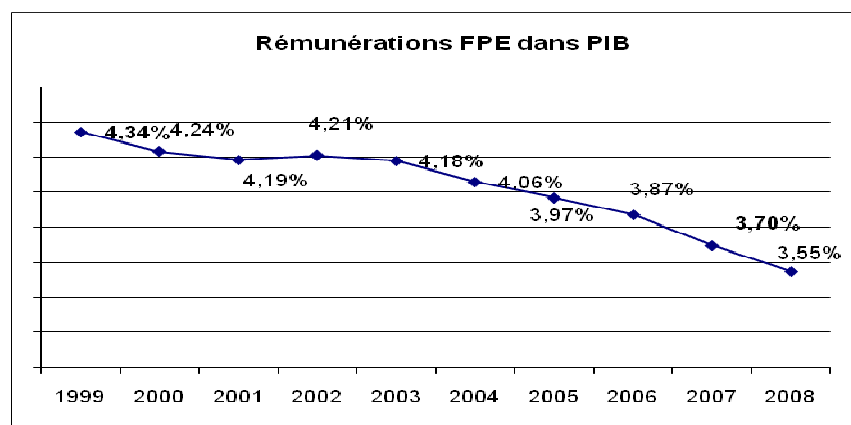
1. Rémunérations

Pour le résumé et l'analyse des éléments 2008 relatifs à la loi TEPA, à la GIPA et aux rachats de RTT en 2008, voir la note du 25 juin, ces éléments ayant été communiqués à l'occasion du rendez vous salarial : http://www.fsu.fr/IMG/pdf/doss_fp_090625_note_stats_salariales-2.pdf

- Rémunérations FPE dans le PIB

La baisse se prolonge en 2008. La limitation de la masse salariale résulte d'une volonté politique.

En excluant les pensions des fonctionnaires de l'Etat (souvent intégrées dans les valeurs citées).



Source : rapport annuel sur l'état de la Fonction publique et INSEE.

Série longue ne comportant pas les salaires des enseignants du privé (à fins de comparaisons).

- Salaires nets : moyennes, dispersion et évolution.

Salaires nets mensuels moyens en 2007

FPE	FPT	FPH	Secteur privé
2244€	1709€	2159€	1997€

La comparaison est difficile du fait des structures hiérarchiques notablement différentes. Ces données permettent cependant de mieux connaître la situation salariale des différents personnels.

¹ 2004-2005

Dispersion des salaires moyens en 2007

	1 ^{er} décile	Médiane	9 ^{ème} décile
FPE	1429€	2063€	3223€
FPT	1191€	1539€	2415€
FPH	1319€	1834€	3088€
Secteur privé	1083€	1594€	3163€

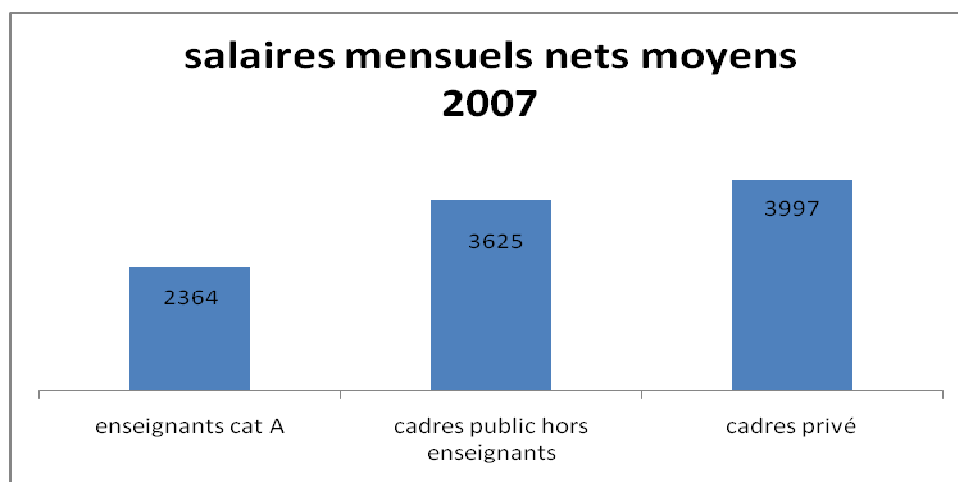
Lecture : 10% des agents de la FPE ont perçu en 2004 un salaire net inférieur à 1429€, 50% inférieur à 2063€, et 10% supérieur à 3223€.

C'est dans la FPT que l'éventail des rémunérations est le plus resserré avec un rapport inter déciles égal à 2², viennent ensuite FPE et FPH avec un rapport inter déciles égal à 2,3. L'éventail est plus ouvert dans le secteur privé (rapport inter déciles de 2,9).

Evolution 2007 par rapport à 2006

La mesure globale des évolutions est peu significative du fait du transfert des TOS en 2007 : la FPE perd une part significative de ses agents de catégorie C. Il convient donc de s'intéresser aux évolutions internes à chaque catégorie.

Catégorie A : une « évolution moins dynamique que l'ensemble » pour les enseignants dont le taux de primes reste très en-deçà de celui des autres personnels.



Comparaison au sein de la FP : Enseignant / cadre non enseignant : 64% en 2007 contre 66% en 2006

Et Enseignant / cadre du privé : 59% en 2007 contre 61% en 2006.

Le salaire net d'un cadre administratif a perdu 0,3% en euros constants³ et celui d'un enseignant de catégorie A 1,3%.

² Ce qui signifie que les 10% des agents les mieux rémunérés ont un salaire au moins égal à 2 fois celui des 10% les moins bien rémunérés.

³ Corrigé de l'inflation

Les rémunérations moyennes des non titulaires de toutes catégories accusent une baisse de 0,8%.

- Ecart hommes femmes

Comparaison des salaires nets moyens

FPE	FPT	FPH	Secteur privé
15,6%	12,4%	27,6%	23,1%

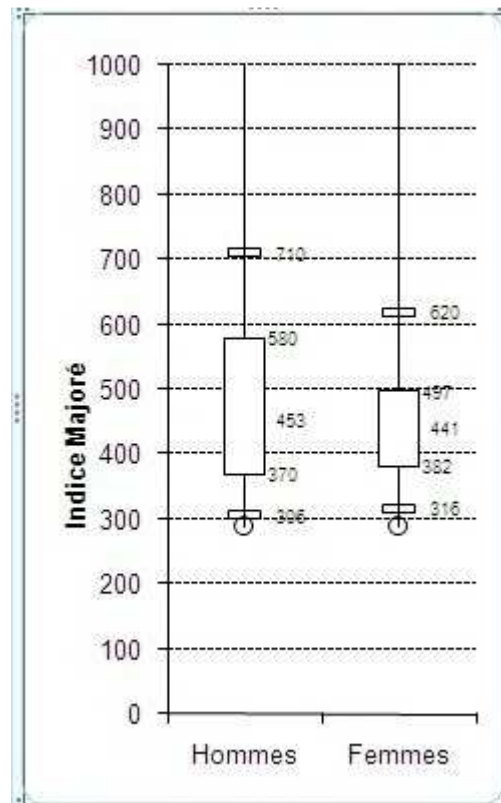
Lecture : le salaire moyen des femmes dans la FPE est inférieur à celui des hommes de 15,6%.

Pour la FPE, on dispose de la répartition indiciaire des hommes et des femmes.

La série des femmes est nettement plus concentrée (rapport inter déciles de 1,96 alors qu'il est de 2,32 pour les hommes).

Les hommes sont relativement plus nombreux dans les indices les plus élevés : 10% d'entre eux ont un indice supérieur à 710, tandis que les 10% des femmes les mieux classées ont un indice supérieur à 620.

Cette différente répartition indiciaire est vraisemblablement amplifiée par l'inégale répartition des primes, plus faibles chez les enseignants où les femmes sont surreprésentées.



- Les primes dans la FPE

Elles représentent globalement 23% des traitements indiciaires.

Taux le plus faible 8% (enseignants) et le plus élevé 68% pour les ingénieurs des grands corps, 64% pour les personnels de direction.

- Bénéficiaires de la loi TEPA

Dans la FPE, le nombre de personnes bénéficiaires des dispositifs d'heures supplémentaires éligibles à la loi TEPA a reculé de 2006 à 2008.

Année N	Effectifs bénéficiaires	Evolution N/ (N-1)
2006	568 897	
2007	558 159	-1,9%
2008	566 704	1,5%

Les personnels n'ont pas adhéré au « travailler plus pour gagner plus ».

Les heures supplémentaires sont principalement effectuées par les enseignants. Les femmes représentant 50,3% des bénéficiaires sont donc sous représentées.

2. Etude de l'INED

Les principales conclusions vont parfois à l'encontre des idées reçues.

L'enquête a concerné des salariés de 20 à 49 ans.

Les étrangers, peu présents dans la FP, y exercent essentiellement comme cadre. Avoir deux parents nés en France accroît les chances de travailler dans la FP. La condition de nationalité n'est évidemment pas étrangère à ces constats.

Ouvriers et employés : meilleure adéquation entre diplôme et niveau de qualification de l'emploi occupé pour les salariés de la FP que pour ceux du privé.

Professions intermédiaires : le déclassement existant dans la FP se résorbe avec l'âge.

L'union entre deux personnes de niveaux de diplôme différents est plus rare dans le secteur privé que dans la FP.

Pour la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, les salariés du public se déclarent davantage satisfaits que ceux du privé.